

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: RUBIS BLOC

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation:

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:

Table des matières

| | |
|--|----|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 2 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 2 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 4 |
| 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 4 |
| 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les | 4 |
| 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son | 4 |
| 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans | 4 |
| 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 6 |
| 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 6 |
| 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les | 6 |
| 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son | 7 |
| 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans | 7 |
| 4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 8 |
| 4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 8 |
| 4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les | 8 |
| 4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son | 9 |
| 4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans | 9 |
| 4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 10 |
| 4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 10 |
| 4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les | 10 |

| | |
|---|----|
| 4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son | 10 |
| 4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans | 11 |
| 4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 12 |
| 4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 12 |
| 4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les | 12 |
| 4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son | 12 |
| 4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans | 12 |
| 4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 14 |
| 4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 14 |
| 4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les | 14 |
| 4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son | 14 |
| 4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans | 14 |
| 4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 16 |
| 4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 16 |
| 4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les | 16 |
| 4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son | 16 |
| 4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans | 16 |
| 4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 17 |
| 4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 18 |
| 4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les | 18 |
| 4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son | 18 |
| 4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans | 18 |
| 4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 19 |
| 4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 19 |
| 4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les | 19 |
| 4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son | 20 |
| 4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans | 20 |
| 4.10.1 Consignes d'utilisation spécifiques | 21 |
| 4.10.2 Mesures de gestion des risques spécifiques | 21 |
| 4.10.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les | 21 |

| | |
|--|----|
| 4.10.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son | 21 |
| 4.10.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans | 21 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 22 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 22 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 23 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers | 24 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 25 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales | 25 |
| 6. Autres informations | 25 |

BROUILLON

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|-----------------|
| RUBIS BLOC |
| RATTOLIN BLOC D |
| SUPRA BLOC |
| DIGRAIN BLOC |
| BLOC DF 25 |

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|---------|--|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | |
| | Adresse | |
| Numéro de l'autorisation | | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | | |
| Date de l'autorisation | | |
| Date d'expiration de l'autorisation | | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|---|
| Nom du fabricant | LODI SAS |
| Adresse du fabricant | Parc d'activités des 4 routes 35390 Grand-Fougeray France |
| Emplacement des sites de fabrication | Parc d'activités du Pays du Grand Fougeray Espace Nord 24 et 26 rue des Pionniers 35390 Grand-Fougeray France |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|--|
| Substance active | 26 - Difenacoum |
| Nom du fabricant | Pelgar International Ltd |
| Adresse du fabricant | Unit 13, Newman Lane Industrial Estate, Newman Lane, Alton Hampshire GU34 2QR Alton Hampshire Royaume-Uni |
| Emplacement des sites de fabrication | Prqazska 54, 280 02 Kolin République tchèque |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|------------|---|------------------|------------|-----------|------------|
| Difenacoum | 3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin | Substance active | 56073-07-5 | 259-978-4 | 0.0025 |

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..

Conseils de prudence

Ne pas respirer les poussières.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éliminer le contenu dans Eliminer le contenu/récipient conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage 1 : Souris domestiques et/ou rats - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - intérieur

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Mus musculus-Souris domestiques-Adultes & juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes & juvéniles Rattus rattus-rat noir-Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés. |
| Taux et fréquences d'application | Rats: Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres ; faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres. Souris : Forte infestation : 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres ; faible infestation : 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - - - Rats Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation : 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Conditionnement minimum de 3 kg. Le produit est fourni sous forme de blocs de 20-30 g dans des sachets individuels (PE ou PP) ou en vrac (non emballés). Seaux en PE/ PP : - sachets de 20 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg - sachets de 30 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg Boîtes d'appât pré-remplies en PP, PS ou PVC emballées dans des cartons de 3 kg, 3.5kg, 4kg, 4.5 kg et 5 kg. - sachet de 20 g: 3 kg, 3.5kg, 4kg, 4.5 kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg , 7,5 kg, 8 kg, |

8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg;

- sachets de 30 g : 3 kg, 3,5kg, 4kg, 4,5 kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg;

Les blocs en vrac sont conditionnés dans des boîtes en carton avec un film interne en PE de: 3 kg, 3,5 kg, 4 kg, 4,5 kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer le produit restant à la fin de la période de traitement.
- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, en accord avec le code de bonnes pratiques correspondant.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Usage 2 : Souris domestiques et/ou rats - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Extérieur autour de bâtiments

| | |
|--|---|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Mus musculus-Souris domestiques-Adultes & juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes & juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Extérieur Extérieur autour de bâtiments |
| Méthode(s) d'application | Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés. |
| Taux et fréquences d'application | Rats : Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres ; faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres. Souris : Forte infestation : 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres; faible infestation : 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - - - Rats Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation : 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Conditionnement minimum de 3 kg. Le produit est fourni sous forme de blocs de 20-30 g dans des sachets individuels (PE ou PP) ou en vrac (non emballés). Seaux en PE/ PP : - sachets de 20 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg - sachets de 30 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg Boîtes d'appât pré-remplies en PP, PS ou PVC emballées dans des cartons de 3 kg, 3.5kg, 4kg, 4.5 kg et 5 kg. - sachets de 20 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg |

- sachets de 30 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

Les blocs en vrac sont conditionnés dans des boîtes en carton avec un film interne en PE de:

3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, en accord avec le code de bonnes pratiques correspondant.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

| |
|---|
| - |
|---|

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

| |
|---|
| - |
|---|

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Usage 3 : Souris domestiques et/ou rats - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Zones ouvertes extérieures

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Mus musculus-Souris domestiques-Adultes & juvéniles Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes & juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Extérieur Rats et souris : Zones ouvertes extérieures |
| Méthode(s) d'application | Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés. |
| Taux et fréquences d'application | Rats: Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres; faible infestation: 90-100 g grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres. Souris : Forte infestation: 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres ; faible infestation: 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - - - Rats Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation: 90-100 g grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation: 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation: 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres |

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum de 3 kg.

Le produit est fourni sous forme de blocs de 20-30 g dans des sachets individuels (PE ou PP) ou en vrac (non emballés).

Seaux en PE/ PP :

- sachets de 20 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

- sachets de 30 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

Boîtes d'appât pré-remplies en PP, PS ou PVC emballées dans des cartons de 3 kg, 4 kg et 5 kg.

- sachets de 20 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

- sachets de 30 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

Les blocs en vrac sont conditionnés dans des boîtes en carton avec un film interne en PE de:

3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.
- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, en accord avec le code de bonnes pratiques correspondant.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Usage 4: Rats - réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées - Décharges

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes & juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Extérieur Rats : Décharges extérieures |
| Méthode(s) d'application | Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés. |
| Taux et fréquences d'application | Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres; faible infestation: 90-100 g grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres. - - - Forte infestation: 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation: 90-100 g grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Conditionnement minimum de 3 kg. |

Le produit est fourni sous forme de blocs de 20-30 g dans des sachets individuels (PE ou PP) ou en vrac (non emballés).

Seaux en PE/ PP :

- sachets de 20 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg
- sachets de 30 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

Boîtes d'appât pré-remplies en PP, PS ou PVC emballées dans des cartons de 3 kg, 4 kg et 5 kg.

- sachets de 20 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg
- sachets de 30 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

Les blocs en vrac sont conditionnés dans des boîtes en carton avec un film interne en PE de:

- 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.
- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, en accord avec le code de bonnes pratiques correspondant.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Usage 5: Souris domestiques – Professionnels – Intérieur

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Mus musculus-Souris domestiques-Adultes & juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |
| Taux et fréquences d'application | 30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 mètres à 5 mètres. - - - 30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 mètres à 5 mètres. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Conditionnement minimum de 3 kg. Le produit est fourni sous forme de blocs de 20-30 g dans des sachets individuels (PE ou PP) ou en vrac (non emballés). Seaux en PE/ PP : - sachets de 20 g : 3 kg, 3,5 kg, 4 kg, 4,5 kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg - sachets de 30 g : 3 kg, 3,5 kg, 4 kg, 4,5 kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg |

Boîtes d'appât pré-remplies en PP, PS ou PVC emballées dans des cartons de 3 kg, 3.5 kg, 4kg, 4.5 kg et 5 kg.
- sachets de 20 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg
- sachets de 30 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

Les blocs en vrac sont conditionnés dans des boîtes en carton avec un film interne en PE de:
3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Usage 6: Rats - Professionnels - Intérieur

| | |
|--|---|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes & juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Application des appâts - Formulations de l'appât: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |
| Taux et fréquences d'application | 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres à 10 mètres. - - - - 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 mètres à 10 mètres. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnel |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Conditionnement minimum de 3 kg. Le produit est fourni sous forme de blocs de 20-30 g dans des sachets individuels (PE ou PP) ou en vrac (non emballés). Seaux en PE/ PP : - sachets de 20 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg - sachets de 30 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg Boîtes d'appât pré-remplies en PP, PS ou PVC emballées dans des cartons de 3 kg, 3.5kg, 4kg, 4.5 kg et 5 kg. - sachets de 20 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg - sachets de 30 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg Les blocs en vrac sont conditionnés dans des boîtes en carton avec un film interne en PE de: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg |

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Usage 7: Souris domestiques et/ou rats – Professionnels – Extérieur autour de bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

| | |
|--|--|
| <p>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</p> <p>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</p> | <p>Ne s'applique pas aux rodenticides.</p> <p>Mus musculus-Souris domestiques-Adultes & juvéniles</p> <p>Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes & juvéniles</p> <p>Rattus rattus-Rat noir-Juvéniles et adultes</p> |
| <p>Domaine d'utilisation</p> | <p>Extérieur</p> <p>Extérieur autour de bâtiments</p> |
| <p>Méthode(s) d'application</p> | <p>Application des appâts - Formulations de l'appât:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |
| <p>Taux et fréquences d'application</p> | <p>Rats : Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres; faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres. Souris : Forte infestation : 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres; faible infestation : 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres - - -</p> <p>Rats</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 90-100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres <p>Souris :</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte infestation : 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 30 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres |
| <p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p> | <p>Professionnel</p> |
| <p>Dimensions et matériaux d'emballage</p> | <p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>Le produit est fourni sous forme de blocs de 20-30 g dans des sachets individuels (PE ou PP) ou en vrac (non emballés).</p> <p>Seaux en PE/ PP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sachets de 20 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg - sachets de 30 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg <p>Boîtes d'appât pré-remplies en PP, PS ou PVC emballées dans des cartons de 3 kg, 3.5kg, 4kg, 4.5 kg et 5 kg.</p> <ul style="list-style-type: none"> - sachets de 20 g: 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg - sachets de 30 g : 3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg <p>Les blocs en vrac sont conditionnés dans des boîtes en carton avec un film interne en</p> |

PE de:
3 kg, 3.5 kg, 4 kg, 4.5 kg, 5 kg, 5.5 kg, 6 kg, 6.5 kg, 7 kg, 7.5 kg, 8 kg, 8.5 kg, 9 kg, 9.5 kg, 10 kg

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (p.e. pluie, neige) . Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
 - Les points d'appât doivent être visités [pour les souris - au moins tous les 2 à 3 jours à] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après] le début du traitement et au moins une fois par semaine pour vérifier si l'appât est accepté , les stations d'appât sont intactes et pour éliminer les corps de rongeurs. Remplissez l'appât si nécessaire.
 - Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
 - Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
 - Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.
- Suivez les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.8 Description de l'utilisation

Utilisation 8 - Usage 8: Souris domestiques - grand public - Intérieur

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Mus musculus-Souris domestiques-Adultes & juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |
| Taux et fréquences d'application | 30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 mètres à 5 mètres - - - - 30 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 mètres. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Grand public (non professionnel) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Conditionnement maximum de 300 g. Le produit est fourni sous forme de blocs de 15g, 20g, 30g ou 50g ou 100g dans des sachets individuels (PE ou PP). Les sachets sont ensuite emballés dans des: - boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS emballées dans des fourreaux en carton de 30, 60, 90 and 100g ; - boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS emballées dans des boîtes en carton de 30, 60, 90, 180 , 270g et 300 g ; - boîtes en plastique en PP ou PE, emballées dans des boîtes en carton de 30 g, 60 g, 90g, 105g, 120g, 135g, 150g, 165g, 180g, 195g, 210g, 240g, 255g, 270g, 285g, 300g - boîtes en plastique en PP ou PE, emballées dans des boîtes en plastique de 30g, 60g, 90g, 105g, 120g, 135g, 150g, 165g, 180g, 195g, 210g, 240g, 255g, 270g, 285g, 300g - boîtes en plastique en PP ou PE, emballées dans des boîtes en métal de 30g, 60 g, 90g, 105g, 120g, 135g, 150g, 165g, 180g, 195g, 210g, 240g, 255g, 270g, 285g, 300g. |

4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.9 Description de l'utilisation

Utilisation 9 - Usage 9 : Rats - grand public - Intérieur

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes & juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Intérieur Intérieur |
| Méthode(s) d'application | Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |
| Taux et fréquences d'application | 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres. - - - - 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres. |

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement maximum : 300 g

Blocs conditionnés dans un sachet individuel en PP ou PE de 15, 20, 30, 50 ou 100 g. Les sachets sont ensuite emballés dans des:

- boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS emballées dans des fourreaux en carton de 90 ou 100g;
- boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS emballées dans des boîtes en carton de 180, 270 ou 300 g ;

- boîtes en plastique en PP ou PE, emballées dans des boîtes en carton de 90, 105, 120, 135, 150,165, 180, 195, 210, 240, 255, 270, 285, 300 g ;

- boîtes en plastique en PP ou PE, emballées dans des boîtes en plastique de 90, 105, 120, 135, 150,165, 180, 195, 210, 240, 255, 270, 285, 300 g ;

- boîtes en plastique en PP ou PE, emballées dans des boîtes en métal de 90, 105, 120, 135, 150,165, 180, 195, 210, 240, 255, 270, 285, 300 g ;

4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

| |
|---|
| - |
|---|

4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

| |
|---|
| - |
|---|

4.10 Description de l'utilisation

Utilisation 10 - Usage 10: Rats - grand public - Extérieur autour de bâtiments

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP14 - Rodenticides |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Ne s'applique pas aux rodenticides. |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes & juvéniles Rattus rattus-Rat noir-Adultes et juvéniles |
| Domaine d'utilisation | Extérieur Extérieur autour de bâtiments |
| Méthode(s) d'application | Application des appâts - Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. |
| Taux et fréquences d'application | 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres. - - - 90-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Grand public (non professionnel) |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Conditionnement maximum : 300 g Blocs conditionnés dans un sachet individuel en PP ou PE de 15, 20, 30, 50 ou 100 g. Les sachets sont ensuite emballés dans des: - boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS emballées dans des fourreaux en carton de 90 ou 100g; - boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS emballées dans des boîtes en carton |

de 180, 270 ou 300 g ;

- boîtes en plastique en PP ou PE, emballées dans des boîtes en carton de 90, 105, 120, 135, 150,165, 180, 195, 210, 240, 255, 270, 285, 300 g ;

- boîtes en plastique en PP ou PE, emballées dans des boîtes en plastique de 90, 105, 120, 135, 150,165, 180, 195, 210, 240, 255, 270, 285, 300 g ;

- boîtes en plastique en PP ou PE, emballées dans des boîtes en métal de 90, 105, 120, 135, 150,165, 180, 195, 210, 240, 255, 270, 285, 300 g ;

4.10.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.10.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.10.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.10.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.10.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

BROUILLON

UTILISATEURS PROFESSIONNELS ET PROFESIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

UTILISATEURS PROFESIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES UNIQUEMENT

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

UTILISATEURS PROFESSIONNELS UNIQUEMENT

- Envisager des mesures de contrôle préventives (par exemple, boucher les trous, retirer les aliments potentiels et boire autant que possible) pour améliorer l'apport de produits et réduire les risques de ré-invasion.
- Retirer l'appât restant ou les stations d'appât à la fin de la période de traitement.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

UTILISATEURS PROFESSIONNELS ET PROFESIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs qualifiés ayant une certification démontrant qu'ils ont en conformité avec les exigences de formation applicables (par exemple, "réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées").

UTILISATEURS PROFESIONNELS AYANT DES COMPETENCES AVANCEES DEMONTREES

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

UTILISATEURS PROFESSIONNELS UNIQUEMENT

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, recherchez et éliminez les rongeurs morts à intervalles fréquents pendant le traitement (par exemple au moins deux fois par semaine). [Précisez si une inspection plus fréquente ou quotidienne est requise].
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention de l'infestation de rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
 - Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).
 - Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

UTILISATEURS NON PROFESSIONNELS

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (ex: "utiliser uniquement dans des postes d'appâtage sécurisés")
 - Les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié. Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
 - o d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - o d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - o d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «RUBIS BLOC ou BE2013-0011»; «difenacoum» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison au 070 245 245».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 24 mois

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants peuvent prendre de 4 à 10 jours pour être efficaces après la consommation effective de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les rongeurs morts à mains nues, utiliser des gants ou utiliser des outils tels que des pinces pour les jeter.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.
- Fournir le rapport d'étude de stabilité à long terme dans un délai d'un an après l'autorisation